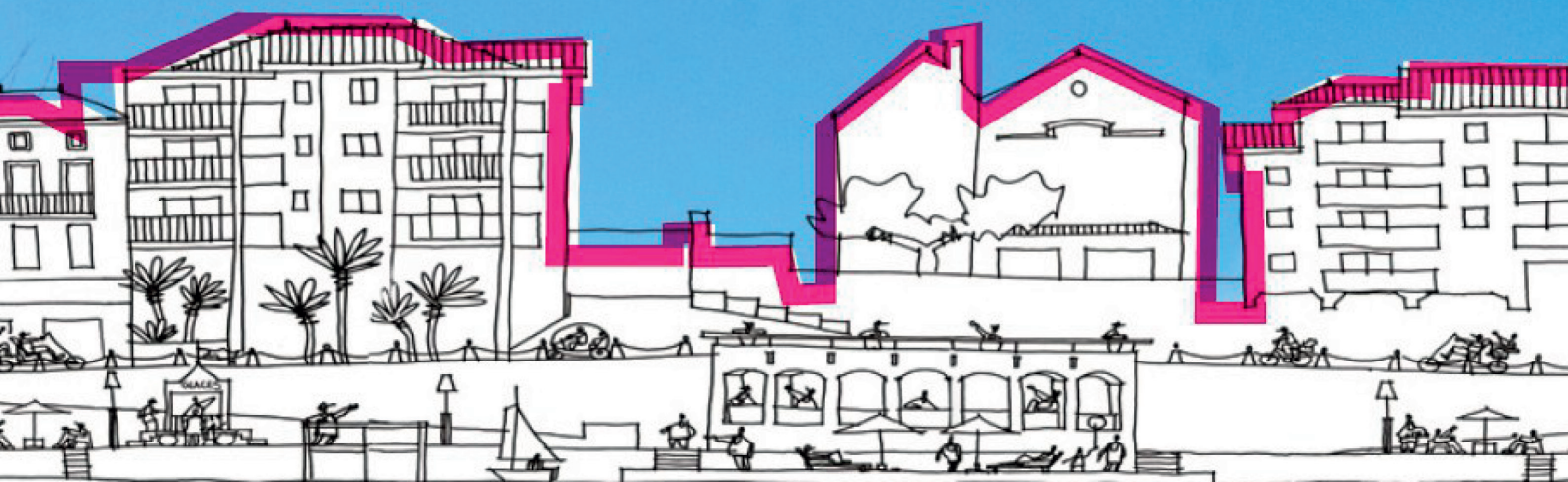


MONT DE MARSAN

UNE DYNAMIQUE DE **CENTRE-VILLE**



RÈGLEMENT

“Testez votre commerce”
Au cœur du centre-ville de Mont de Marsan
24 rue Frédéric Bastiat

Dossier à compléter et à adresser à : Opération “Testez votre commerce”

Hôtel de Ville de Mont de Marsan

2 place du Général Leclerc

BP 305

40011 Mont de Marsan cedex

Dans le cadre de son programme “Action cœur de ville” en faveur de la dynamisation commerciale du centre ville, Mont de Marsan lance avec ses partenaires une opération “ Testez votre commerce au cœur du centre-ville”.

Objectifs

- Favoriser l’installation de nouveaux commerces
- Conforter et développer l’offre commerciale en cœur de ville dans l’une des principales artères commerçantes où la vacance est significative
- Impulser et offrir les conditions propices pour permettre à un nouveau commerçant de tester son activité, en agissant sur le loyer

Concrètement, il s’agit de faciliter l’installation d’un porteur de projet, commerçant ou artisan, en lui proposant une cellule commerciale pilote sur une période déterminée, via un bail dérogatoire et un loyer attractif progressif, un suivi personnalisé et un parrainage par un professionnel.

Règlement

La ville de Mont de Marsan propose :

- Un local commercial de 50 m² avec une réserve de 20 m² situé 24 rue Frédéric Bastiat au cœur du parcours marchand
- Un bail d’un an renouvelable une fois
- Un loyer progressif : 400 € HT mensuel la 1^{ère} année, 500 € HT mensuel à l’occasion du renouvellement du bail, et les charges locatives
- Pas de droit d’entrée
- Le versement d’un mois de caution
- La possibilité pour chacune des parties de mettre un terme au bail avant son échéance si la pérennité de l’activité n’est pas avérée
- Un suivi personnalisé systématique durant la durée du bail par une structure de conseil partenaire de l’opération
- Un accompagnement personnalisé et pack service offert par l’Office de Tourisme, de Commerce et de l’Artisanat

Profil des candidats et de l’activité

- Créateur d’entreprise
- Activités ciblées : nouveau concept et/ou activité confortant l’offre commerciale du centre-ville, apportant de nouveaux services
- Activités exclues : métiers de bouche, bar, restauration et professions libérales

Engagement des candidats

- Compléter le dossier de candidature
- Présenter leur projet devant le comité de sélection
- Collaborer au suivi personnalisé mis en œuvre dans le cadre d’une convention de suivi
- S’engager à mettre tout en œuvre pour la réussite de son entreprise : amplitude des jours et horaires d’ouverture, achalandage du point de vente, implication dans les réseaux (UCAM, OTCA)...
- S’acquitter de leurs charges
- S’engager à informer les partenaires de toute modification concernant leur activité (forme juridique, objet, etc.)

Candidature

- Dossier téléchargeable sur montdemarsan.fr ou à solliciter auprès de la direction développement économique par mail : contact.entreprendre@montdemarsan-agglo.fr
- Dépôt des dossiers complets **avant le 28/02/2020, 17h** par courrier à Hôtel de Ville de Mont de Marsan, 2 place du Général Leclerc, BP 305, 40011 Mont de Marsan cedex
- Jury de sélection : **mars-avril 2020**